

# **ACRN**

#### Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (PFBC)

## Sixième réunion du Conseil Directeur Malabo 13 juin 2019

#### Déclaration du Collège de la Société Civile

Excellence Monsieur Le Ministre d'État, Facilitateur du PFBC; Excellence Madame et Messieurs les Ministres; Distingués membres des Collèges du PFBC; Mesdames, Messieurs.

Les membres du Collège de la Société Civile ont acceuilli avec une profonde gratitude, l'annonce faite dans son propos liminaire, par Son Excellence François de DONNEA, Ministre d'État du Royaume de Belgique et Facilitateur du PFBC, d'une journée pour le Collège de la Société Civile, à organiser en décembre 2019 par ledit Collège. Ils souhaitent à ce titre, bénéficier à la faveur de la Facilitation du PFBC, des attentions soutenues des collèges Politique, Bailleurs et Organisations régionales, pour discuter des opportunités concrètes de financements de leurs projets résultant des thématiques dont ils débattront à date.

En effet, en élaborant la contribution de la Société civile à la discussion sur l'économie et la gestion durable des forêts dans le cadre de la 18ème RdP du PFBC dont le thème central développait un focus sur la durabilité des forêts du bassin du Congo, les membres du Collège de la Société Civile ont reconnu la question inéluctable de l'interrelation entre la conservation et le développement économique et social, tel qu'établi par le principe 4 de la Déclaration de Rio de 1992 qui stipule, en substance, que <<p>pour parvenir à un développement durable, la conservation,

doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément>>.

En recevant la documentation portant sur les assises de Malabo, les représentants de notre Collège se sont réjouis, de ce que la thématique des populations vivant dans et autour des forêts, ait été retenue dans l'agenda des travaux de la sixième réunion du conseil du PFBC.

Cette satisfaction tient au fait que la CEFDHAC pour ne pas la citer, a su mettre à profit les ressources que l'ex équipe dirigeante du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, pour une COMIFAC qui veillait à être accompagnée dans ses activités par la CEFDHAC, tenant ainsi la main à la participation multi-acteurs telle qu'elle constitue un des principaux axes du premier plan de convergence.

À la faveur des appuis rendus disponibles par ladite équipe, les capacités des groupes d'acteurs ont été renforcées, les amenant à être plus actifs et par conséquent très visibles pour soutenir le lobbying développé auprès de certaines tribunes onusiennes. Cela a permis qu'à date, les partenaires soient plus préoccupés par la prise en compte de la problématique «Peuples Autochtones et Communautés Locales» dans leurs kaléidoscopies, en termes des investissements à diriger vers lesdites communautés.

Cela est d'autant satisfaisant que l'African Community Rights Network (ACRN), le deuxième membre du Collège Société Civile, a toujours été préoccupé par les droits et moyens de subsistance des communautés tributaires des forêts.

Au moment où lesdits investissements en direction des aires protégées, de leurs corridors et des paysages transfrontaliers sont attendus par ces acteurs, et que des efforts sont mis en œuvre pour faire évoluer le paradigme pour une conservation au service du développement, qui place l'homme au cœur de la dynamique, passant du modèle bio-centrique au modèle réellement anthropocentrique et donc, mettant les communautés au cœur des préoccupations liées à la mise en œuvre des projets, force est de relever qu'aucun cadre n'est disponible pour renseigner les performances en la matière sur:

- L'état des lieux et donc du bilan actuel de la conservation ;
- Les mécanismes de plaintes ;

- Sur la protection et la prise en compte des droits des communautés ;
- L'état des défis sécuritaires ;
- La protection et la prise en compte des droits des communautés ;
- Etc...

Ce vide semble profiter essentiellement aux ONG internationales de conservation et à certains acteurs du secteur privé, qui :

- les uns captent des financements et renseignent peu sur l'impact de leur utilisation sur les communautés, le bien-être des populations n'étant pris en compte que de façon marginale, car la plupart des budgets sont consommés par la bureaucratie, la recherche, les réunions, etc.;
- les autres, certes résiduels, élaborent des actions répondant aux cahiers de charges relatifs à la certification, avec plus le soucis de colorer certains de leurs indicateurs socioéconomiques.

A cet effet, le Collège de la Société Civile appelle à la nécessité d'améliorer le modèle actuellement appliqué de la dynamique conservation-développement pour une gestion des écosystèmes forestiers, au bénéfice du relèvement de la proportion des investissements des Bailleurs et des ONGs internationales qui est dédié au développement local, à l'amélioration des conditions de vies ainsi qu'à la protection et la prise en compte des droits des populations riveraines.

À ce titre, pour relever la faiblesse caractérisée des capacités de réponse face à la menace et aux pressions sur le capital naturel,

Fort de l'outil sur lequel la CEFDHAC a bâti son lit qu'est l'approche participative multi-acteurs, appellent les PTF à nous accompagner pour ré-asseoir ledit outil dans les pays, à travers les fora multiacteurs nationaux et sous régionaux, et prenant en compte les valeurs fondamentales de l'ACRN,

Les membres du collège de la société civile,

Appellent à élaborer de manière participative des standards sous régionaux pour évaluer les performances ou l'impact des investissements mis en œuvre dans le

### secteur de la conservation en faveur des communautés riveraines.

Cet outil devra aider à renseigner le respect des droits, le développement local, l'accroissement des moyens de subsistance et de l'indice de développement humain des communautés bénéficiaires desdits investissements, ainsi que leur résilience face aux effets néfastes des changements climatiques.

Au reste, au sortir des assises de la 18<sup>ème</sup> RdP du PFBC, les membres du Collège Société Civile ont œuvré pour l'amélioration de la gestion durable des forêts, notamment à travers :

- La participation à la mise en œuvre du programme ECOFAC6 et à la consultation régionale sur le FEM7,
- Les activités de monitoring, d'analyses et de plaidoyer en vue de l'amélioration des droits et des moyens de subsistance des communautés locales et autochtones dans la gestion des ressources naturelles, en l'occurrence des forêts, par les organisations membres de l'ACRN;
- Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts ;
- L'élaboration des indicateurs des ODD en lien avec le secteur forêt ;
- L'accompagnement de la feuille de route de Brazzaville sur la foresterie participative ;
- L'accompagnement de la feuille de route de la déclaration de Ndjamena sur la transhumance et la criminalité faunique ;
- La prise en compte des "Nature Based Solutions" pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers ainsi que la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ;
- L'alignement /le développement des nœuds certains existant entre les trois accords onusiens de 2015 (Accord de Paris, ODD et Cadre de Sendai).

Au moment où le climat fait l'objet d'un appel du Secrétaire des Général des Nations Unies à l'effet pour nos pays de relever leur niveau d'ambition, que le New Deal Humanity and Nature est attendu en 2020 à Shanghai, que la livraison des ODD est à adresser tels qu'ils devraient être mis en nœuds avec les CDNs, et que les voix des acteurs de la société civile et celles des

communautés doivent être construites, pour être portées et entendues sur ces problématiques,

Le collège de la société civile félicite l'Équipe de La Facilitation du PFBC pour les efforts mis en œuvre pour drainer des financements dans le bassin du Congo, en faveur des initiatives liées à la conservation et à la gestion durable de nos ressources naturelles, non sans une fois de plus, interpeller l'attention du Collège des Bailleurs, sur cette question lapidaire des financements, en rappelant le mandat initial du PFBC tel qu'établi en 2002 à Johannesburg, pour cette sous-région, deuxième poumon forestier mondial, disposant de réserves forestières immenses, qui reçoit des appuis qui ne sont pas proportionnels à ses efforts de conservation.

Nous vous remercions pour votre bienveillante et aimable attention./-